



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2014-26-1

Version PDF

Autre référence : 2014-26

Ottawa, le 10 avril 2014

Avis d'audience

8 avril 2014

Gatineau (Québec)

Article 1 – Rogers Broadcasting Limited, Sportsnet 360 Television Inc., 6878482 Canada Inc. et Rogers Sportsnet Inc. (demandes 2013-1771-9, 2013-1772-7, 2013-1773-5, 2013-1774-3, 2013-1775-1, 2013-1776-9, 2013-1759-5, 2013-1760-3, 2013-1761-0, 2013-1762-8, 2013-1763-6, 2013-1764-4, 2013-1765-2, 2013-1766-0, 2013-1768-6, 2013-1769-4, 2013-1770-2)

Date butoir pour le dépôt des engagements écrits : 10 avril 2014

Date butoir pour le dépôt des observations écrites finales : 22 avril 2014

Date butoir pour le dépôt de la réplique finale : 30 avril 2014

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Lors de l'audience qui a débuté le 8 avril 2014, le Conseil a indiqué que les parties ayant participé au processus auront l'occasion de déposer des observations écrites finales en ce qui concerne l'article 1 à la suite de la conclusion de l'audience.

Le Conseil rappelle aux parties que les observations finales doivent uniquement porter sur les nouvelles propositions ou les renseignements présentés par les demandeurs, à l'audience ou dans les engagements écrits demandés par le Conseil lors de l'audience. Le Conseil ne tiendra pas compte des autres observations et celles-ci ne seront pas déposées au dossier public de la présente instance.

Tous les engagements écrits demandés durant l'audience doivent être déposés au plus tard le **10 avril 2014**. Les intervenants peuvent déposer leurs observations finales, en signifiant copie de celle-ci aux demandeurs, au plus tard le **22 avril 2014**. Les demandeurs peuvent déposer une réplique finale à l'égard de ces observations, en signifiant copie de celle-ci aux intervenants concernés d'ici le **30 avril 2014**.

Les observations finales **ne doivent pas dépasser 10 pages**. Le Conseil rappelle aux parties qu'aucune nouvelle preuve ne doit être introduite dans leurs observations finales ou la réplique finale.

Secrétaire général

Canada